



Confédération Nationale des  
Retraités des Professions Libérales

## RENCONTRE UNAPL / CNRPL du 29 août 2019 MAISON DES PROFESSIONS LIBÉRALES – PARIS

Présents : Pour l'UNAPL : **Michel PICON**, Président  
**Chirine MERCIER**, Déléguée Générale  
Pour la CNRPL : **Christian CŒURÉ**, Président  
**Pierre LÉVY**, Président-adjoint

A notre demande, le Président Michel PICON nous a reçu, Pierre LÉVY et moi-même, pour un tour d'horizon de la situation face aux réformes en cours, tant pour les retraites que pour la prévoyance. Il est à remarqué que la communauté de vue sur ces sujets entre l'UNAPL et la CNRPL est totale, lors de cet entretien qui a été très cordial. Après les présentations et avant-propos d'usages nous avons abordé et développé les sujets les plus importants du moment et d'intérêt commun.

### 1- La réforme des retraites.

Nous avons analysé les principaux points de ce projet de réforme tel que présenté par le HCRR. Il est encore trop tôt pour se prononcer sur ce projet qui est loin d'être figé c'est ce qui explique que l'UNAPL a décidé de ne pas participer à la manifestation du 16 septembre, mais de se concentrer sur les négociations qui commencent avec un contact prochain du Président de l'UNAPL avec le premier Ministre; nous pouvons d'ores et déjà constater que nous devons être vigilants sur le devenir des réserves de nos caisses et de celui des fonds affectés à l'action sociale.

Le Président de l'UNAPL a exprimé sa fermeté sur le devenir de ces réserves qui doivent être dévolues aux professions qui les ont constitués. De même il a exprimé sa fermeté quant à une représentation plus équitable des professionnels libéraux dans la gouvernance des futures structures prévues.

Nous convenons que des représentants de la CNRPL continuerons à siéger au sein de la commission retraite et prévoyance de l'UNAPL.

### 2- Action sociale et gouvernance :

Ces deux points sont communs à nos caisses de retraite des Professions Libérales et de la Caisse de protection sociale des Indépendants.

Nous rappelons que le Conseil de Protection Sociale des Indépendants (CPSTI) dispose d'un fonds dédié tout comme les caisses de retraite.

En 2019, le Conseil de Protection sociale des Professions libérales a gardé la main sur l'affectation des fonds au sein de sa propre commission d'action sociale. Qu'en sera-t-il en 2020 lorsque ce conseil sera dissous et que cette compétence relèvera, en principe, des Instances Régionales (IRPSTI) ?

### **3- Collaboration UNAPL / CNRPL**

**Le Président nous a assuré qu'il fera tout son possible pour un affichage plus important de la CNRPL. A cet effet :**

- Afin de préparer dans de bonnes conditions la présence de la CNRPL lors du prochain congrès de l'UNAPL, il est convenu que l'UNAPL nous mettra en contact avec des professionnels pour la conception et réalisation de nos flyers et Totem.
- Pour célébrer dignement son 40<sup>ème</sup> anniversaire La CNRPL bénéficiera de l'appui et le soutien de l'UNAPL. Nous aurons un espace dédié et un temps de parole lors du congrès 2020.
- Le site Internet de l'UNAPL comportera prochainement un encart de présentation de la CNRPL dans la rubrique des partenaires avec un lien de renvoi sur notre site.
- La revue de l'UNAPL « L'Entreprise Libérale » nous sera ouverte. Nous pourrons y publier régulièrement, un article qui pourrait s'intituler « Du côté de la CNRPL »
- Il a été proposé par l'UNAPL de demander à chaque organisation adhérente de lui faire connaître l'existence d'organisations de retraités relevant de leur même profession. Ceci afin de nous permettre de prendre contact et nous faire connaître en vue d'une adhésion à la CNRPL.

### **4- Subvention :**

Le Président Michel PICON nous a assuré que la subvention de 3000 euros accordée en 2018 et versée en 2019 pourra être reconduite pour l'année 2019, après accord du Trésorier de l'UNAPL. Une légère augmentation pourra pour l'avenir être négociée avec le Trésorier de l'UNAPL (Monsieur Alain Bergeau).

Christian CŒURÉ  
Président

Pierre LEVY  
Président-adjoint